



**KPMG S.A.**  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex



**Mazars**  
61 rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense

*Getlink S.E.*

***Rapport des commissaires aux comptes  
sur l'autorisation d'attribution d'actions  
gratuites existantes ou à émettre***

Assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2023 - résolution n° 15

Getlink S.E.

37-39, rue de la Bienfaisance - 75008 Paris



**KPMG S.A.**  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex



**Mazars**  
61 rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense

## **Getlink S.E.**

Siège social : 37-39, rue de la Bienfaisance - 75008 Paris  
Capital social : € 220 000 000

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

Assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2023 - résolution n° 15

A l'assemblée générale de la société Getlink S.E.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou de mandataires sociaux du Groupe, avec renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 et suivants du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 0,068% du capital de la société.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 12 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 4 avril 2023

KPMG S.A.

Paris la Défense, le 4 avril 2023

Mazars

Philippe Cherqui  
Associé

Eddy Bertelli  
Associé